

MODES DE PAIEMENT – ÉCOLES SECONDAIRES

De concert avec les trois écoles secondaires ainsi que le service des ressources financières, voici les modes de paiement privilégiés pour les effets scolaires :

1. Paiement par Internet
2. Paiement direct
3. Paiement par carte de crédit
4. Paiement au comptant

PAIEMENT PAR INTERNET

Votre école vous encourage fortement à utiliser le paiement par Internet pour payer les effets scolaires de vos enfants.

Avantages

Vous pouvez payer les effets scolaires en ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Le paiement par Internet est rapide, pratique et sécuritaire. Il permet d'effectuer des paiements ponctuels, répétitifs ou postdatés.

Vous pouvez également payer directement à votre institution financière participante.

Ce mode de paiement vous intéresse? Voici les étapes à suivre :

1. Assurez-vous d'avoir en main une copie de votre état de compte (consultez le Portail de la Commission scolaire, au besoin); le numéro de référence est indiqué en-dessous du nom du payeur et il commence par le chiffre 124;
2. Ouvrez une session de services bancaires en ligne de votre institution financière;
3. Ajoutez une facture en choisissant le fournisseur « Commission scolaire De la Jonquière – Effets scolaires » et entrez le numéro de référence correspondant (20 positions, sans espace ni tiret).

À noter qu'un délai d'environ 5 jours est possible avant l'inscription du paiement sur votre état de compte (que vous pouvez consulter régulièrement sur le Portail de la Commission scolaire dans le dossier de l'enfant). **Ainsi, si vous acquittez le solde dans les 5 jours avant la récupération des effets scolaires, nous vous demandons d'avoir en main votre preuve de paiement afin d'obtenir ces effets scolaires.**

À propos du numéro de référence...

Le numéro de référence fait le lien avec le payeur, l'enfant et l'école fréquentée. Pour les élèves ayant changé d'école, le numéro de référence est alors modifié pour en tenir compte (par exemple, lors du passage du primaire au secondaire, lors du changement d'une école secondaire à une autre). De plus, chaque élève a son propre numéro de référence. Il est donc important d'inscrire une facture pour chaque frère et sœur.

À propos du payeur...

Le payeur est identifié par le numéro de référence. C'est le payeur qui recevra les relevés fiscaux pour les activités physiques ou culturelles admissibles s'il y a lieu. Aucun changement ne pourra être apporté.

Institutions financières participantes

- Desjardins
- Banque Nationale
- Banque Laurentienne
- Banque de Montréal
- Banque Royale du Canada
- Banque Toronto-Dominion
- Tangerine